

UNDT/2022/129, Applicant

Décisions du TANU ou du TCNU

Le tribunal a jugé que, comme clairement confirmé par la mission permanente du Danemark, le demandeur n'est pas reconnu comme une femme en vertu de la loi danoise des passeports, qui aurait été indiquée comme «F» dans le passeport. Le tribunal a conclu qu'il n'y avait aucune violation des normes internationales. En tant que personne non conforme à son sexe biologique, le demandeur a le droit à une expression extérieure de l'identité de genre, le respect de son identification et devrait être protégé contre une mauvaise discrimination sur cette base. Cela ne se traduit cependant pas par un accès automatique aux droits ou politiques attachant au sexe féminin ou au sexe juridique.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

La décision de refuser la demande du demandeur de «avoir [leur] genre dans les systèmes administratifs des Nations Unies reflète [leur] identité de genre».

Principe(s) Juridique(s)

Le Tribunal est lié par des normes exprimant des normes internationales et est compétente pour refuser d'appliquer une disposition qui les contredit. La question de l'identité de genre n'est pas nécessairement coïdante avec le sexe légal, la première étant une conception personnelle de soi et / ou un concept sociétal, et ce dernier étant une catégorie juridique appartenant au statut personnel.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Applicant

Entité

BANUS

Numéros d'Affaires

UNDT/NBI/2022/071

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Nairobi

Date of Judgement

7 Déc 2022

Duty Judge

Juge Milart

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Sexe

Discrimination et autres motifs inappropriés

Droit Applicable

Instructions Administratives

Lois d'autres entités (règles, règlements, etc.)

Bulletins du Secrétaire général

- ST/CSG/2004/13/Rev.1

Jugements Connexes

UNDT/2011/047

2012-UNAT-227